

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
17 avril 2023

Date de la convocation : 11/04/2023 (seconde convocation)

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept du mois d'avril le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Flora PRIEUR, Marie RENOU.
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Joseph CHEVALLEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Messieurs Christophe HOGARD, Benoit DUGAST, Yves MARTINEAU.
Mesdames Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Julie MARIEL-GODARD, Monique ENFRIN, Bernadette BOURCIER, Lucette SOURISSEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17
Nombre administrateurs présents : 8
Nombre administrateurs votants : 8

Secrétaire de séance : Odile PINEAU.

N°07 : RESIDENCE AUTONOMIE : PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2022.

(Rapporteur : Magali LOISEAU).

Suite à l'approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2022, Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir déterminer les résultats à affecter au budget primitif de la Résidence autonomie de l'exercice 2023 comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

I - SECTION D'EXPLOITATION

Délibération votée en 2023 portant sur la

Proposition d'affectation des résultats de 2022

Les résultats à affecter se présentent comme suit :		HÉBERGEMENT /DEPENDANCE	TOTAL GÉNÉRAL
Total des mandats émis en 2022		23 227,32	23 227,32
Total des titres émis en 2022		23 067,77	23 067,77
Résultat de l'exercice 2022	Excédent		-159,55
	Déficit	-159,55	
Résultat 2021 (N-1) incorporé au budget 2022	Excédent		0,00
	Déficit (-)		0,00
Résultat 2020 (N-2) incorporé au budget 2022	Excédent		0,00
	Déficit (-)		0,00
Résultat 2019 (N-3) incorporé au budget 2022	Excédent		
	Déficit (-)		0,00
Résultat au 31/12/2022 à affecter	Excédent	0,00	0,00
	Déficit	-159,55	-159,55

AFFECTATION :

L'affectation de l' <u>excédent</u> est la suivante :	HÉBERGEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
en investissement sur 2023 (N+1) (compte 10682) TITRE		0,00
en investissement sur 2023 (N+1), en cas de + value nette de cession (compte 1064) TITRE		0,00
en réserve de compensation des charges d'amortissement relatif à des équipements de mise aux normes de sécurité sur 2023 (N+1) (compte 10687) => en négatif si reprise pour doter le report à nouveau au 110		0,00
en réserve de compensation déficits sur 2023 (N+1) (compte 10686)		0,00
en réserve de trésorerie sur 2023 (N+1) (compte 10685)		0,00
à la réduction des charges d'exploitation de 2023 (N+1) (compte 110)		0,00
à la réduction des charges d'exploitation de 2024 (N+2) (compte 110)		0,00
au financement de mesures d'exploitation non reconductibles n'accroissant pas les charges d'exploitation de 2023 (N+1) (compte 111)		0,00
Total affecté	0,00	0,00

L'affectation du <u>déficit</u> est la suivante :	HÉBERGEMENT	TOTAL GÉNÉRAL
par reprise sur la réserve de compensation en 2023 (N+1) (compte 10686)	159,55	159,55
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2023 (N+1) (compte 119)		0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2024 (N+2) (compte 119)		0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2025 (N+3) (compte 119)		0,00
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2026 (N+4) (compte 119)		0,00
Total affecté	159,55	159,55

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 19/04/23

Publié électroniquement le : 20/04/23

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

